



Compte rendu réunion du 03.03.2022 Salle Vert Paradis

Présents : Florence LAUSSEL, Yves LEBORGNE, , Alain FOURNIER, Bernard TREMOULET, Jean Michel CLAREY, Catherine DUSCHA, Valérie GROS, Claudie BERARD, Pierre AMALOU, Séverine RAMON, Gaëlle ROUX-MENON

Absents excusés : Vincent BOUBAL, Thierry AILLAUD

Pouvoir : Thierry AILLAUD à Bernard TREMOULET

Secrétaire de séance : Gaëlle ROUX-MENON

Ordre du jour :

- 1 - *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16/12/2021*
- 2 - *Décisions prises depuis le Conseil Municipal du 16/12/2021*

Compétence : Finances/Administration Générale

- 3 - *Approbation du schéma de mutualisation des services de la Communauté de Communes de la vallée de l'Hérault et des conventions*
- 4 - *Demande subvention pour équipements sportifs de proximité*

Compétence : Urbanisme/ voiries/réseau/entretien/sécurité

- 5 - *Convention pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols- avenant 1*

6 - Questions diverses

En préambule Pierre AMALOU souhaite la bienvenue aux participants en cette salle Vert Paradis où se déroulent désormais tous les Conseils Municipaux. Il précise que cette séance, ouverte au public est encore soumise aux contraintes sanitaires et est retransmise en audio via un lien accessible depuis le site internet de la Mairie.

Il introduit ensuite la séance en prononçant quelques mots en rapport avec la situation internationale vécue depuis quelques jours en Europe

« Alors que la crise sanitaire que nous vivons depuis le début de notre mandat semble de plus en plus maîtrisée, les dernières mesures étant presque toutes levées le 14 mars, voilà que nous abordons une nouvelle crise, totalement différente mais très préoccupante, voire inquiétante pour notre avenir proche ...

Vous comprendrez que je fais allusion à la situation en UKRAINEaussi je vous demanderai d'avoir une pensée profonde pour nos voisins ukrainiens qui subissent une terrible épreuve du fait d'une guerre atroce qu'il y a encore une semaine nul n'aurait osé imaginer . Ce qui se passe aujourd'hui à deux pas de chez nous nous remémore hélas ce qu'ont vécu nos parents et grands-parents il y a moins de 80 ans , ce

qui nous semblait être un fait d'histoire qui ne pouvait se renouveler de nos jours, chez nous en Europe. Hélas la situation de l'UKRAINE aujourd'hui nous démontre le contraire

Aussi, même s'il est acté qu'aucune intervention de nos forces armées ne soit déployée en UKRAINE, un large mouvement international de solidarité se manifeste, afin de venir en aide au peuple ukrainien et je souhaiterais que notre commune, à son petit niveau, puisse se joindre et participer à cet élan de solidarité.

Je vous propose donc d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour dans le point questions diverses de façon à ce que nous puissions envisager notre action en fonction notamment des directives et modalités d'organisation déjà reçues des divers acteurs impliqués

Cette proposition étant acceptée à l'unanimité, ce point est rajouté à l'ordre du jour.

Ensuite, Pierre AMALOU constate la présence du quorum et indique qu'un pouvoir a été donné à l'attention de Bernard TREMOULET par Thierry AILLAUD, excusé pour son absence. Vincent BOUBAL est également excusé pour absence imprévue de dernière minute.

Il demande également à l'assemblée de nommer un secrétaire de séance. Mme Gaëlle ROUX MENON se proposant, elle est donc désignée comme telle, à l'unanimité.

La séance débute donc avec la présentation de l'ordre du jour, avant que celui-ci ne soit traité, point par point

- l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16/12/2021. Celui-ci a été communiqué aux conseillers avec leur convocation pour rappel.

Aucune modification n'ayant été sollicitée, celui est approuvé, à l'unanimité.

- Pierre Amalou rapporte au conseil les décisions / actions prises depuis le dernier conseil :
 - Différents arrêtés d'urbanisme dont 5 Permis de Construire (principalement des aménagements) et 6 Déclarations Préalables accordés
 - Différents arrêtés de voirie liés à l'occupation du domaine public ou à des travaux
 - Interdiction de nourrir les pigeons dans le cœur du village
 - Arrêté de retrait d'un Permis de construire
 - Dépôts de demandes de subventions auprès du département, de la communauté de Communes, de la région pour les travaux de voiries
 - Création de la commission nouvelle mairie
 - Différents contacts avec la DDTM relatifs à son avis formulé sur le PADD
 - Installation du Point Accueil Volontaire (déchets de cuisine) dans le cœur Village
 - Validation du dossier 8000 arbres par le Département
 - Réception d'une proposition d'acquisition pour la parcelle F370
 - Installation d'un défibrillateur sur Cantagrils
 - Poursuite du chantier de construction de la nouvelle école avec réévaluation des besoins

Avant d'aborder les différents rapports, il rappelle qu'une réunion préparatoire à ce conseil a eu lieu le 28/02/2022 et que les points portés à l'ordre du jour y ont été débattus

Pierre Amalou donne ensuite la parole à Claudie Bérard, adjointe pour la présentation des points suivants.

Compétence : Finances/Administration Générale

1. Approbation du schéma de mutualisation des services de la Communauté de Communes de la vallée de l'Hérault et des conventions

Rapporteur : Claudie BERARD

Claudie BERARD rappelle qu'après 4 années de mise en œuvre et dans la perspective du renouvellement des conseils municipaux et de l'assemblée communautaire en mars 2020, la communauté de communes s'est engagée en 2020 dans une démarche d'évaluation de son schéma de mutualisation des services.

A partir de 2021, la CCVH et l'ensemble des communes sont donc passées en phase de révision du schéma en s'appuyant sur les résultats de l'évaluation pour réfléchir à l'évolution de services existants et à la création de nouveaux services mutualisés.

Il est rappelé que le principe de mutualisation mis en place par la CCVH reposait dès son origine sur la participation du plus grand nombre de communes et sur l'engagement de celles-ci. Il est donc important de tenir cet engagement pour soutenir les services mutualisés dans l'aide qu'ils peuvent apporter aux communes.

En 2017, la commune avait adhéré à tous les services proposés par la CCVH.

Le nouveau schéma de mutualisation fait donc apparaître de nouvelles propositions en maintenant certains services existants, en réaffirmant certains principes et a fait de nouvelles propositions de services lorsque le besoin avait été exprimé par les communes.

Ainsi, la commune d'Argelliers, sur ces propositions, a décidé de se retirer des services suivants :

Prévention-Formation et groupement de commandes... les autres services sont tous maintenus

Le service ingénierie financière quant à lui a été nouvellement créé: Il a pour but d'accompagner les communes dans leurs recherches de subventions, notamment l'accès des communes aux financements européens. La commune a décidé de s'y associer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECIDE :

- d'approuver le rapport relatif aux mutualisations des services 2022-2027, comportant le nouveau schéma de mutualisation à mettre en œuvre pour la durée du mandat,

- d'approuver les termes des conventions type de mutualisation telles qu'annexées des services suivants :

- 1- Convention relative à un service juridique commun
- 2 - Convention relative à un service Observatoire fiscal commun
- 3 - Convention relative à un service informatique commun
- 4 - Convention relative à un service Assistance marchés publics commun
- 5 - Convention relative à un service opérations d'aménagement commun
- 6 - Convention relative à un service Ingénierie en urbanisme de proximité commun
- 7 - Convention relative à un service Ingénierie financière commun

- d'autoriser le Maire à signer lesdits avenants avec la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2. Demande subvention pour équipements sportifs de proximité

Rapporteur : Claudie BERARD

Claudie BERARD expose le projet de création d'un terrain multisport porté par la Commune.

Cette installation nouvelle permettra de compléter les offres d'équipements sportifs et de loisirs déjà existants sur la commune et de favoriser la pratique pour tous des activités sportives. Elle permettra également d'accueillir les enfants du groupe scolaire dans le cadre de leurs activités pédagogiques ainsi que les associations locales désireuses de développer leurs activités.

Claudie BERARD expose ensuite la note de cadrage du programme des 5 000 équipements sportifs de proximité porté par l'Agence Nationale du Sport et son représentant au niveau régional. Ce programme motivé par l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de 2024 en France, tend à corriger les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques et équipements sportifs en finançant la création d'équipements neufs du type plateaux multisport, en particulier dans les territoires ruraux.

Le projet porté par la Commune répondant aux critères d'éligibilité de ces financements, du fait de la labellisation du territoire de la CCVH « terre de Jeux 2024 » il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur sa réalisation.

Descriptif du projet :

Création d'un terrain multisport aux dimension approximatives suivantes : 23 m de longueur pour 12.5 m de largeur.

Il comprendra à minima les équipements suivants : buts combinés de football et de handball, des paniers de basket, des équipements de jeux complémentaires (tennis, volets...) ainsi que la pose d'un gazon de type synthétique.

Une estimation du projet réalisée sur devis porte son cout total à 112 824 euros HT.

Cette somme comprend les dépenses liées au terrassement et à l'implantation du terrain sur le site.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal,

DECIDE:

- d'autoriser la création d'un équipement sportif de proximité selon les critères définis ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Agence Nationale du Sport pour l'attribution d'une subvention au titre du programme des 5 000 équipements sportifs de proximité (2022-2024),
- d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le budget prévisionnel du projet si nécessaire,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Compétence : Urbanisme/ voiries/réseau/entretien/sécurité

5. Convention pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols- Avenant n°1

Rapporteur : Bernard TREMOULET

Bernard TREMOULET informe les conseillers de la possibilité nouvelle pour les pétitionnaires de déposer en ligne leurs demandes d'urbanisme. Cette possibilité offerte depuis le 1^{er} janvier a nécessité l'adaptation du service d'instruction du Droits des Sols de la Communauté de Commune de la Vallée de l'Hérault, instructrices des dossiers pour le compte de la commune.

Cette adaptation comportant en particulier l'installation d'un nouveau logiciel de suivi et la formation des agents, nécessite l'adaptation de la convention de services signés en 2020 entre la commune et le service ADS de la CCVH.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal,

DECIDE:

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour l'instruction techniques des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols de la commune.

Questions diverses

Pierre AMALOU rapporte au conseil la mobilisation de l'Association des Maires de France et la volonté de la commune de prendre une part active dans le soutien des populations touchées par la guerre qui sévit en Ukraine.

Il paraît donc essentiel et important pour tous de se faire le relais de cette initiative.

Après concertation, il est donc convenu :

- de valider la proposition d'organisation d'une collecte en partenariat avec le Vival à des fins d'optimisation (horaires d'ouvertures, disponibilité des locaux et accessibilité du parking).
- de la mise en place dès demain, d'une campagne de communication sur nos différents médias pour relayer cette information.
- de solliciter si besoin les services techniques pour déposer les dons au point centralisateur de la CCVH au lycée agricole de Gignac.
- Que les services administratifs se tiendront également disponibles pour recenser les personnes se manifestant comme familles d'accueil de réfugiés et pour transmettre ces informations auprès de la Sous-Préfecture, suivant le protocole établi aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 19h55.

Le secrétaire de séance

Gaëlle MENON-ROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaëlle', written over the printed name 'Gaëlle MENON-ROUX'.